



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 23 mars 2023

N° 38/H030

Commission Environnement et développement durable

Programme statistique 2023

Services producteurs intégrés dans ce programme :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES -
Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques
(SDES) - Sous-direction de l'information environnementale

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES -
Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques
(SDES) - Sous-direction des statistiques des transports

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES -
Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques
(SDES) - Sous-direction des statistiques de l'énergie

Pour information :

Le programme 2023 du service producteur « MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA
COHÉSION DES TERRITOIRES - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des
données et études statistiques (SDES) - Sous-direction des statistiques du logement et de la construction »
est présenté dans celui de la commission « Démographie et questions sociales ».

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et
travaux faisant référence aux avis du programme de moyen terme 2019-2023 du
Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : Avis généraux

EDD : commission « Environnement et développement durable »

ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »

TRT : commission « Territoires »

Les textes des avis généraux et des avis de la commission « Environnement et
développement durable » figurent en annexe.

0. Orientations pour 2023

En 2023, les besoins en données et analyses sur l'énergie resteront importants, dans un contexte de fortes incertitudes sur les approvisionnements et de tensions sur les prix. Le SDES continuera ainsi à se mobiliser fortement sur le suivi de la crise énergétique, du plan de sobriété et des mesures de soutien, pour répondre aux besoins du ministère comme aux demandes internationales. Les investissements se poursuivront par ailleurs pour enrichir et consolider l'offre de statistiques, s'agissant notamment de la mise à disposition de données locales d'énergie, du suivi des prix, de la conception d'un bilan de l'hydrogène, de la prise en compte de l'impact du climat sur la consommation. La rénovation énergétique restera un axe important, avec le suivi des aides à la rénovation dans le résidentiel, la collecte d'une nouvelle enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements, de premiers travaux relatifs aux effets des rénovations sur la consommation réelle d'énergie et l'expertise de sources nouvelles sur le tertiaire.

Dans le domaine des transports, de nouvelles statistiques seront produites sur les kilométrages parcourus par les véhicules routiers ainsi que sur les émissions de CO₂ liées aux déplacements, avec notamment trois études publiées sur le sujet au 1^{er} semestre. De nouvelles statistiques sur le parc de véhicules selon le niveau de vie des ménages seront disponibles en fin d'année grâce à l'enrichissement du répertoire statistique des véhicules routiers avec des données sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli. Après les premiers chiffres mis à disposition en 2022 sur les VTC, des résultats plus détaillés seront diffusés sur les chauffeurs et les courses réalisées. Enfin, en lien avec la mise en place de stratégies nationales sur le transport ferroviaire, le domaine portuaire et la logistique, de nouvelles publications sur le transport de marchandises (ferroviaires, maritime, routier) seront produites.

Dans le domaine environnemental et du développement durable, le SDES apportera son appui pour la définition et le suivi des indicateurs relatifs aux différents chantiers de la planification écologique. Plus généralement, les investissements se poursuivront pour enrichir et compléter les indicateurs existants dans plusieurs domaines (biodiversité, consommation d'eau, tourisme durable, espace, dépenses, mer et littoral, risques, air...). Plusieurs travaux de synthèse seront produits, notamment sur les risques naturels, la mer et le littoral, la qualité des eaux superficielles. Une analyse plus complète de la dernière édition de l'enquête sur la perception des risques environnementaux sera conduite. Le travail de rédaction du futur rapport sur l'état de l'environnement sera lancé pour une publication en 2024.

Enfin, la modernisation et sécurisation des processus de production et de diffusion statistiques restera un enjeu important avec de nombreux investissements prévus en termes de méthodologie, de modernisation des outils de collecte et de documentation. Les travaux sur la qualité se poursuivront avec la définition d'une nouvelle feuille de route, dans le prolongement de la revue des pairs de 2021.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2023, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2023.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2023 ou qui entreront en production en 2023.

Le cas échéant, le lien avec un avis de moyen terme du Cnis sera précisé en référence aux annexes 1 et 2.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Énergie :

L'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des logements (TRELO) présentée au Cnis en avril 2022 sera collectée à l'automne 2023. Il s'agit d'un renouvellement de l'enquête TREMI, réalisée en 2020 sur les maisons individuelles et d'une extension de son champ aux logements collectifs et du parc social. Cette enquête en population générale est la seule source d'information qui couvre l'ensemble de la rénovation, qu'elle soit aidée ou non. Elle permettra de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les logements, et contribuera à appréhender l'impact, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Les gestes réalisés pour améliorer la performance énergétique des logements seront caractérisés finement, afin d'estimer par la suite les gains conventionnels d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) associés aux rénovations.

Il est également prévu d'apparier les données de l'enquête TRELO avec les consommations réelles d'électricité et de gaz des logements enquêtés afin de quantifier les économies réelles d'énergie liées aux travaux de rénovation afin d'estimer les gains réels d'énergie liés à la rénovation.

Transport :

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de Transport Routier de Marchandises sera présentée au Cnis en 2023 pour renouvellement de l'avis d'opportunité et de conformité. Elle permet de mesurer l'activité des poids lourds sous pavillon français, tout au long de l'année, en collectant les trajets par origine – destination, distance, poids et nature de la marchandise transportée. Elle s'insère dans un ensemble de dispositifs d'observation du transport de marchandises par mode de transport (maritime, fluvial, ferroviaire, aérien, routier) répondant à des règlements européens. Après sa rénovation méthodologique menée en 2020-2021, la refonte du système informatique de collecte de cette enquête sera engagée. Ce projet a pour objectif de moderniser et d'améliorer la chaîne de production.

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le SDES poursuivra la réflexion, engagée fin 2022, sur **l'évolution du dispositif d'enquête sur la mobilité** en y associant son réseau de partenaires (Cerema, UGE, DGITM...).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Énergie :

Le SDES accédera en 2023 à des données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon d'un million de ménages. Leur appariement avec des données sur les aides à la rénovation

énergétique permettra d'estimer les effets des rénovations énergétiques sur les consommations réelles d'énergie.

Transport :

Un rapprochement entre les données du répertoire statistique des véhicules routiers et celles sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli, grâce à l'utilisation d'un code statistique non signifiant, sera effectué en 2023 sur le parc et les immatriculations de véhicules en 2022. Ce nouveau projet permettra d'analyser le parc de véhicules et son renouvellement, selon le niveau de vie des ménages, avec deux publications prévues fin 2023 ou début 2024. Une étude sur les liens entre étalement urbain, niveau de vie des ménages et émissions de CO₂ sera également conduite, en collaboration avec l'Insee en vue d'une publication en 2024. (**avis AVG7**)

Après les premières analyses de 2022 mobilisant les nouvelles données de plateformes VTC, des analyses plus détaillées sur les conducteurs de VTC et les courses réalisées viendront alimenter l'actualisation du rapport sur les taxis et VTC, dans le cadre de l'observatoire national du transport public particulier de personnes (T3P). Une nouvelle collecte de données portant sur l'année 2022 sera engagée auprès des plateformes VTC. (**avis ESM7 et AVG7**)

Une réflexion sera engagée pour enrichir la connaissance du transport combiné en mobilisant les données du ministère, afin de diffuser régulièrement des indicateurs de suivi et, sous réserve de faisabilité, d'élaborer une nouvelle publication annuelle sur le transport combiné.

Des travaux d'investissement sur le suivi des entrepôts et plateformes logistiques seront initiés fin 2023 à partir de l'expertise d'une diversité de sources administratives (CFE, fichiers fonciers...). (**avis TRT1**)

Environnement :

Dans le prolongement de l'état des lieux sur le **suivi des déchets municipaux** piloté par l'Ademe et des diverses pistes d'actions identifiées pour permettre d'assurer la disponibilité de données fiables, le SDES, en lien avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), expertisera les données du RNDTS (registre national des déchets des terres excavées et des sédiments) pour voir si certaines d'entre elles peuvent être utilisées pour les reportages européens. L'estimation des biodéchets collectés et recyclés à la source sera également approfondie. (**avis EDD9**)

1.3 **Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

Énergie :

Sur les prix de l'énergie, le SDES expertisera la possibilité d'enrichir l'enquête semestrielle « transparence des prix » à partir des données de l'enquête « OPISE » de l'Insee. L'objectif serait de pouvoir fournir à Eurostat des données plus fréquentes sur les prix, tout en limitant la charge de réponse pour les opérateurs. Des investissements seront également menés pour améliorer le suivi des mesures de soutien aux consommateurs pour limiter la hausse des prix de l'énergie (chèque énergie, gel des tarifs réglementés de vente, aide aux copropriétés,...).

Un travail de révision et consolidation de la méthode de correction des variations climatiques des séries de consommation d'énergie sera lancé.

En matière de données locales d'énergie, les efforts porteront sur l'identification des Siret des entreprises en complément d'une expertise sur la qualité des codes NAF transmis par les fournisseurs aux gestionnaires de réseaux (en distinguant le code NAF du client de celui du site) en vue d'améliorer la méthode d'allocation sectorielle de la consommation de gaz naturel dans le bilan de l'énergie.

Transport :

Des estimations d'émissions réelles de CO₂ des voitures particulières seront produites. Sur cette base, une étude sur la contribution du parc de voitures particulières aux émissions de CO₂, selon

différentes caractéristiques des véhicules (âge, poids, motorisations, type de véhicules...) sera publiée au 2^e trimestre 2023. (**avis EDD5**)

Un chantier pluriannuel pour préparer le changement de base du compte satellite des transports sera lancé, afin d'intégrer notamment les évolutions liées au changement de base à l'horizon 2024 des comptes nationaux.

Environnement :

Après la diffusion de premiers résultats en 2022, l'enquête sur le sentiment d'expositions aux risques (Eser) des Français donnera lieu à une exploitation complémentaire qui sera valorisée par une publication au cours de l'année.

Dans le cadre du rapportage de la convention de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le SDES s'attachera à mettre à jour et publier les indicateurs Sendai pour les années 2020 à 2022. Le service apportera également un appui technique à la DGPR pour produire les indicateurs à rapporter à la Commission européenne dans le cadre du 3^e cycle de la directive inondations. (**avis EDD7**)

La révision des estimations des émissions du transport maritime international (principe de résidence) sera lancée suite aux recommandations de l'OCDE. (**avis EED5**)

S'agissant du calcul de l'empreinte carbone, les travaux méthodologiques avec l'Insee sur la mobilisation du modèle multirégional Figaro d'Eurostat se poursuivront, avec la perspective de s'appuyer sur un modèle multirégional pour l'estimation de l'empreinte carbone de la France à compter de 2024. Les conditions d'une extension de la modélisation aux trois principaux gaz à effets de serre (CO₂, NO₂, CH₄) et pas seulement au seul CO₂ sera notamment expertisée. (**avis EED5**)

S'agissant de l'empreinte forêt de la France, le SDES complétera ses estimations des quantités de commodités importées en France selon l'origine réelle des produits, pour les commodités visées par la Stratégie nationale sur la déforestation importée, par un travail visant à remonter jusqu'aux surfaces de terre mobilisées pour les produire.

S'agissant des comptes de dépenses et d'activités relatifs à la maîtrise de l'énergie, les investigations méthodologiques lancées en 2022 sur l'estimation de la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments basse consommation se poursuivront. L'échéance des premiers reportages volontaires sur ce champ sera déterminée en fonction des premiers résultats.

En matière de dépense de protection de l'environnement, faisant déjà l'objet d'un rapportage obligatoire, les investissements porteront sur deux aspects : l'amélioration de l'estimation du financement et des dépenses des associations environnementales, après un premier travail exploratoire en 2022 ; la révision méthodologique du compte des dépenses d'assainissement.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le SDES poursuivra en 2023 ses efforts pour améliorer la lisibilité de son offre (**avis AVG 8**) :

- la nouvelle application de Diffusion des données (DiDo) sera enrichie avec la mise en ligne de nouveaux jeux de données. Cette application permet l'exploration de jeux de données, la mise en œuvre de filtrages, l'automatisation de requêtes via une interface de programmation applicative (API) et le téléchargement de fichiers dans plusieurs formats (csv, xlsx, json, geojson) ;
- afin de mettre à disposition de façon simple des indicateurs territoriaux dans le domaine de l'environnement (**avis EDD1**), le SDES développera son portail Geoldd qui permet d'afficher des cartes et des statistiques à des échelons géographiques variés. L'arborescence sera progressivement enrichie et le site sera mis en visibilité après nouvelle éditorialisation ;

- dans la continuité du développement récent des datavisualisations, vidéos, infographies, le SDES proposera en 2023 quelques Podcasts (format 6 minutes sur le site notre-environnement.gouv.fr) pour venir en accompagnement de publications phares ;
- une datavisualisation dynamique des indicateurs ODD sera réalisée et valorisée dans le cadre de la revue nationale volontaire sur les ODD adressée par la France à l'ONU en juillet 2023 ;
- enfin, des portraits territoriaux de développement durable seront co-produits par l'Insee et le SDES, et diffusés auprès de chaque région, en collaboration avec le Pôle Conseil Expertise.

Transport :

De nouvelles estimations sur la circulation des véhicules (kilométrages parcourus au cours de l'année précédente), à partir du répertoire statistique sur les véhicules routiers seront diffusées en open-data. Une publication méthodologique, détaillant la méthode d'estimation du parc de véhicules roulants et des kilométrages parcourus pour tous les types de véhicules routiers (excepté les deux-roues motorisés), accompagnera cette diffusion.

L'enquête sur la mobilité des personnes 2019 sera enrichie par des données sur les émissions de CO₂, afin d'apporter un éclairage sur les émissions des déplacements du quotidien. (**avis EDD5**)

Le co-investissement Insee-SDES permettant des analyses territoriales sur les émissions de CO₂ des déplacements du quotidien (déplacements domicile-travail et déplacements tous motifs) sera déployé auprès des directions régionales de l'Insee et des Dreal. Une publication Insee-SDES au niveau national est prévue au 1^{er} semestre 2023, publication qui pourra être ensuite déclinée au niveau régional. (**avis TRT1**)

Avec la mise en place des stratégies nationales sur le transport ferroviaire, le domaine portuaire et fin 2022 sur la logistique, le besoin de connaissance sur le transport de marchandises par tous modes est accru. Dans ce contexte, deux nouvelles publications annuelles sur le transport ferroviaire et sur le transport maritime seront diffusées en 2023. Enfin, un investissement sera engagé, en collaboration avec la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) dans le cadre des conférences régionales logistiques, pour compléter les publications nationales sur le transport de marchandises d'indicateurs déclinés au niveau régional. (**avis TRT1**)

Environnement :

Le SDES contribuera à l'*Insee Références* « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires » porté par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture dont la publication est prévue en janvier 2024. En lien avec le Service de l'économie verte et solidaire (SEVS), il produira un dossier sur les pressions environnementales exercées par l'agriculture et les pressions exercées sur l'agriculture ainsi que six fiches thématiques.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Appariements prévus en 2023 pour le compte du service (qui en sera responsable de traitement) et utilisant le code statistique non signifiant (CSNS).

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages et nouvelles immatriculations : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) et des nouveaux acquéreurs pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, émissions de CO2 des ménages, primes à la conversion, bonus/malus, etc.)	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	SDES	FIDELI : fichier démographique sur les logements et les individus	INSEE	Champ du fichier 1 : véhicules immatriculés en France

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

Développement durable

AVG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AVG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AVG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AVG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 - Avis de moyen terme des commissions du Cnis

Commission Environnement et développement durable (liste exhaustive)

Structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

EDD 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

EDD 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

EDD 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

Mesure des systèmes géophysiques

EDD 4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

EDD 5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

Les impacts sur la société humaine

EDD 6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électromagnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

EDD 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

EDD 8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

L'économie circulaire

EDD 9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

EDD 10. Mesurer le gaspillage alimentaire

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations Unies).

EDD 11. Prendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistique

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

Commission **Entreprises et stratégies de marché (avis cité)**

ESM 7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

Commission **Territoires (avis cité)**

TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.